

Le Maire de la Commune de Saint Georges d'Espéranche,

N° 92-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

**DÉLÉGATION
DES FONCTIONS
D'OFFICIER DE
L'ÉTAT CIVIL.**

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur MINHAVA Lucas, Conseiller Municipal, est nommé pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil dans ladite Commune, afin de célébrer le mariage de Monsieur FANGEAT Andy et Mademoiselle DEMONT Coralie le samedi 27 juillet 2024 à 14h15.

Madame Le Maire

De

Saint Georges d'Espéranche

À

Monsieur MINHAVA Lucas

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Madame le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Saint Georges d'Espéranche, le mercredi 24 avril 2024.



Le Maire,


Brigitte GROIX.

Notifié le : 25/04/24
Signature de l'intéressé :


MINHAVA Lucas.

Le Maire certifie exécutoire
le présent arrêté
Transmise en
Sous-Préfecture
par télétransmission

sous sa responsabilité